

CS ARBORISTE ELAGUEUR

Apprentissage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION :

Le titulaire du CS Arboriste Elagueur est formé au métier d'élagueur. Pour cela, il apprend à effectuer des choix techniques sur l'entretien, la consolidation des arbres.

PROGRAMME :

UNITES CAPITALISABLES

- UC 1 : Définir une stratégie d'intervention
 - Analyse des végétaux
 - Diagnostic des de l'état des végétaux
 - Évaluation des risques liés au chantier
 - Mise en sécurité du chantier
- UC 2 : Mettre des techniques d'accès au poste de travail
 - Accès à l'aide d'une nacelle
 - Accès à l'aide des cordes
 - Déplacement dans le houppier
- UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres
 - Opération de tailles
 - Opération de consolidation des végétaux
 - Opération de suppression des végétaux dangereux ou encombrants

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Pour vous aider, une pédagogie est mise en œuvre. Elle se base sur votre vécu en entreprise, vous missionne pour observer, découvrir, essayer, pratiquer sur le terrain. Ainsi, elle vous permet de développer pas à pas vos savoirs, savoirs faire et savoirs être.

DEBOUCHES ET POURSUITES D'ETUDES :

Débouchés :

Le titulaire de certificat de spécialisation peut travailler dans une entreprise d'élagage, chez un paysagiste qui développe en plus de son activité principale de création et d'entretien de jardins et espaces verts, une activité complémentaire d'élagage, dans une entreprise de travaux forestiers qui développe aussi une activité complémentaire d'élagage, d'éhoupage ou au sein du service espaces verts d'une collectivité territoriale.

- Poursuite d'études :
BTS Aménagements Paysagers
- CS Collaborateur du concepteur paysagiste

EVALUATION :

Le CS Arboriste Elagueur est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC).

Les UC peuvent être obtenues indépendamment. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel. Le titre est délivré dès lors que les 3 UC qui le constituent sont obtenues.

Toutes les UC du CS doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BP ou Bac Pro) dans le domaine des espaces verts ou travaux forestiers OU dans le cas échéant, justifier de trois années d'expérience professionnelle.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'élagage ou un paysagiste ou une entreprise de travaux forestiers ou avec une collectivité territoriale.

DUREE DE LA FORMATION : 1 an

DELAIS D'ACCES : Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

ACCESSIBILITE :

Les locaux sont desservis par les transports en commun (gare et bus) et sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réglementation ERP – Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

TARIF DE LA FORMATION :

Pour 12 mois : 9800 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA.
Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

SITES DE FORMATION :

- Bavay
- Coulogne